



REMISE DU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA LIBÉRATION DE LA CROISSANCE FRANÇAISE

Installée en août 2007 et présidée par Jacques Attali, la Commission pour la libération de la croissance française a remis son rapport au Président de la République le 23 janvier dernier.

Composée par ailleurs de 42 personnalités qualifiées, la Commission a présenté 316 mesures.

Le Président de la République a par ailleurs annoncé qu'un séminaire gouvernemental se pencherait début février pour décider et coordonner les mesures prioritaires parmi celles proposées.

Selon les conclusions du rapport, la mise en application rapide de ce « *plan global* » devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants d'ici 2012 :

- une croissance potentielle de 1 point plus élevée qu'aujourd'hui
- un taux de chômage ramené de 7,9 % à 5 %, c'est-à-dire le plein-emploi
- plus de 2 millions de logements construits et au moins autant de rénovés
- le chômage des jeunes divisé par trois
- le nombre de Français sous le seuil de pauvreté ramené de 7 à 3 millions
- plus de 10 % des élus à la prochaine Assemblée nationale issus de la diversité
- l'écart de l'espérance de vie entre les plus favorisés et les plus défavorisés sera réduit de un an
- plus de 10 000 entreprises créées dans les quartiers et les banlieues

Si certaines propositions semblent effectivement intéressantes, d'autres méritent réflexion, d'autres encore sont inutilement provocatrices et n'auront aucun effet ni sur la croissance, ni sur le pouvoir d'achat.

C'est pourquoi, les députés du Groupe UMP ont décidé de se saisir des conclusions (qui ne sont que des propositions) de la « *Commission Attali* » et d'en examiner les propositions dans le cadre de 4 ateliers de travail :

- **atelier n°1 : « Solidarités, famille, logement »**
- **atelier n°2 : « Formation, emploi »**

- **atelier n°3 : « Consommation, concurrence, entreprises »**
- **atelier n°4 : « Gouvernance »**

Je participerai à l'atelier N°2.

J'ai d'ailleurs soutenu les taxis dans leur mouvement car il semble difficile de généraliser la situation de la région parisienne avec celle de la province. Voici un extrait du courrier que j'ai fait parvenir au Président du Syndicat départemental des artisans du taxi de Maine-et-Loire le 8 Février dernier :

« Concernant la déréglementation de la profession de taxi, je ne partage pas les propositions du rapport, à mon sens provocatrices, inutiles et proposées par des technocrates. Effectivement, il existe des disparités très importantes d'un territoire à l'autre et la situation des villes de province diffère de celle de Paris et sa région. C'est un cas particulier. Par la concertation il y a probablement des évolutions à envisager. Mais cela doit se faire par le dialogue et certainement pas de façon abrupte, ce à quoi je m'opposerai. Le Premier ministre, François FILLON, a réaffirmé devant les députés UMP, le 5 février, sa volonté de travailler sur ce dossier avec la profession et de ne pas prendre des mesures sans la consulter préalablement.

Je vous assure de mon soutien, d'autant que la déréglementation de votre profession, comme d'autres également concernées, n'apportera rien au pouvoir d'achat des Français. »

Paul JEANNETEAU

[Retrouvez-moi sur www.pauljeanneteau.fr](http://www.pauljeanneteau.fr)